



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 17934

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'organisation du soutien scolaire en France. Dans une note d'analyse récente, le Centre d'analyse stratégique (CAS) fait un état des lieux des principaux dispositifs et met en évidence de fortes inégalités sociales, culturelles et territoriales. C'est pourquoi il propose, pour atténuer les inégalités territoriales, de compléter, dans chaque rectorat, les espaces numériques de travail par un dispositif national incluant du soutien pour les élèves et des informations pour les parents. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les suites qu'il entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche porte une attention particulière à l'utilisation du numérique à l'école. Il s'agit de l'une des priorités affirmées dans le cadre de la refondation de l'école. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République favorise l'utilisation du numérique dans le soutien apporté aux élèves et l'information délivrée aux parents. Elle permet notamment de prolonger l'offre des enseignements dispensés aux élèves, d'enrichir les modalités d'enseignement et ainsi de faciliter la mise en oeuvre d'une aide personnalisée pour tous les élèves. Plusieurs mesures concrètes ont été prises afin de mettre en oeuvre la stratégie visant à « faire entrer l'école dans l'ère du numérique ». Dans le cadre de l'expérience des « collèges connectés », vingt-trois collèges ont été sélectionnés afin de bénéficier d'un accompagnement pédagogique et d'investissements spécifiques, pour leur permettre d'aller plus loin dans l'intégration du numérique dans les enseignements et la vie scolaire (enseignements mieux adaptés, interactifs et enrichis, accès à une plus grande diversité de ressources pédagogiques, dématérialisation de la gestion et de la communication interne, développement des services d'information numérique et de communication pour les élèves et les parents). Ces vingt-trois collèges connectés pilotes seront accélérateurs d'innovation et de changement. D'ores et déjà, le numérique facilite l'information des familles. Les parents des élèves de cours préparatoire (CP) ont désormais accès au site « Lire... Une année d'apprentissage de la lecture au CP » qui permet de mieux comprendre la scolarité de leurs enfants. De même, actuellement, les sujets des trois dernières années du diplôme national du brevet (DNB), des baccalauréats généraux et technologiques et des filières du baccalauréat professionnel suivies par le plus d'élèves sont disponibles en ligne. De manière plus spécifique, le site « Total Accès » permet aux jeunes en situation de handicap de disposer des informations nécessaires sur les formations avant et après le baccalauréat. Grâce aux outils numériques, plusieurs dispositifs d'aide ont été mis en place. « Ma deuxième chance » propose ainsi un service en ligne d'orientation pour les jeunes décrocheurs. Dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire, 30 000 élèves de classe de sixième bénéficient, depuis octobre 2013, de « D'Col », dispositif complet d'aide, de soutien et d'accompagnement en français, mathématiques et anglais. Dans les établissements, un enseignant référent prend en charge et encadre les élèves deux heures par semaine pendant une trentaine de semaines dans l'année scolaire. Un site internet ouvert 7j/7 et 24 h/24 propose aux élèves de prolonger l'accompagnement hors de l'établissement scolaire grâce à des ressources numériques en

français, mathématiques, anglais, adaptées à leur niveau, accessibles depuis leur domicile (pour favoriser l'implication des parents, par exemple) ou depuis n'importe quelle connexion à internet. Un quart des élèves inscrits au dispositif peuvent également bénéficier de l'accompagnement d'un enseignant tuteur du Centre national d'enseignement à distance (CNED) via un service d'échanges en ligne.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17934

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1466

Réponse publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5580